

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	26

**DCM n°086/2023 - 9.1.5****Éco R'aide 2023 - convention de partenariat - signature**

Rapporteur : Madame GUILLET

L'Éco R'aide est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes âgés de treize à dix-sept ans du Pays d'Ancenis autour d'un évènement sportif et éco-citoyen.

La prochaine édition, organisée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et le SIVOM du secteur de LIGNÉ en partenariat avec l'ensemble des services jeunesse du Pays d'Ancenis, aura lieu du 05 au 07 juillet 2023 inclus sur les communes du secteur de LIGNÉ.

Une convention de partenariat dans laquelle sont définis les engagements des partenaires et ceux de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis est proposée.

Les engagements des partenaires sont les suivants :

- participation à la préparation de l'évènement 2023,
- participation à l'encadrement des participants,
- participation à la gestion des inscriptions,
- prise en charge financière des repas.

Le projet de convention a été transmis aux élus par courriel le 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 11 avril 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
ID : 044-200078079-20230328-DCM086\_2023-DE